

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2023

Anne-Marie Bateau, réélue Présidente du CNPF en présence de Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Marc Fesneau, Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, était présent mardi 18 avril pour le premier Conseil d'administration du CNPF de la nouvelle mandature. Cet établissement public, sous tutelle du Ministère chargé de l'agriculture, est dédié au développement de la gestion durable des forêts privées françaises. Il a la particularité d'avoir une gouvernance majoritairement composée de propriétaires forestiers privés élus tous les 6 ans parmi leurs pairs.

Le Ministre a réaffirmé l'importance de l'expertise du Centre National de la Propriété Forestière face aux nombreux enjeux qu'ont à relever les forêts et les forestiers. Les changements climatiques entraînent des problématiques sanitaires et de risques accrus. Il faut pouvoir aider à la production de bois durable et au renouvellement des forêts dans ce contexte et assurer l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone. Il a souligné l'importance d'être agile et innovant et de poursuivre le dialogue avec l'ensemble de la société.



Les forêts privées représentent 75 % des forêts métropolitaines soit 3,5 millions de propriétaires privés. Ceux possédant plus de 4 hectares de forêt ou bénéficiant d'un document de gestion durable, soit **plus de 385 500 propriétaires forestiers, étaient appelés à voter pour leurs représentants au sein de chaque délégation régionale. Vingt-cinq d'entre eux ont été appelés à être représentants au Conseil d'administration du CNPF au niveau national.** Ils auront pour mission de déterminer les orientations de travail de l'établissement, dans le cadre du Contrat d'objectif et de performance signé avec l'Etat. **Ces élus acceptent bénévolement de consacrer du temps pour défendre les enjeux d'une gestion durable en forêt privée.**

Sous l'égide du Ministre, ils ont réélu Anne-Marie Bateau à la Présidence du Conseil d'Administration. Elle poursuivra également son engagement à la présidence des deux services d'utilité forestière du CNPF : l'Institut pour le Développement Forestier, son service R&D, et C+For Forêt et Carbone, son service dédié à la séquestration du carbone en forêt. Propriétaire forestière en Auvergne et dans le Limousin, elle est engagée au sein du CNPF depuis plus de 10 ans. Femme de terrain, elle va continuer à conforter le positionnement du CNPF et son rôle unique de référent en matière de gestion durable des forêts privées, au cœur des enjeux des préoccupations de la société. Elle a salué les élus quittant leurs fonctions dans les Conseils des centres régionaux et au Conseil d'administration et accueilli chaleureusement les élus arrivant à leurs nouvelles fonctions.

Contact presse :

Marie-Claude MUNSCHI, directrice de la communication du CNPF : 07 64 35 11 14 - marie-claude.munsch@cnpf.fr
Crédits photo : © Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire



Le Centre National de la Propriété Forestière est l'établissement public au service du développement de la gestion forestière durable des forêts privées françaises. Ses agents sont des forestiers qui accompagnent et conseillent gratuitement les 3,5 millions de propriétaires privés pour mettre en valeur et préserver 12,5 millions d'hectares de forêts (75 % des forêts métropolitaines). Le CNPF est composé de 10 délégations régionales, ce qui le place au plus près des territoires pour accompagner les propriétaires vers une gestion durable adaptée au contexte local. Il bénéficie d'un service de R&D, l'Institut pour le Développement Forestier, pour répondre aux enjeux d'innovation technique et du défi climatique et d'un service dédié à la séquestration du carbone en forêt, le C+For Forêt et Carbone.